

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 5443

présenté par
M. Buchou

à l'amendement n° 5048 de M. Causse

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Le suivi de la stratégie nationale et des stratégies locales de la dynamique littorale est assuré par le comité national de gestion intégrée du trait de côte, renommé comité national de l'aménagement du littoral. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transformer le « Comité National de Suivi et de Gestion Intégrée du Trait de Côte » pour lui donner une existence juridique.

Il est aussi proposé de le renommer « Comité National de l'Aménagement Littoral » et de lui attribuer comme principales mission le suivi de la Stratégie Nationale de la Dynamique Littorale (SNDL) et son application au niveau territorial avec les stratégies locales.